

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## **Circulaire du 4 juillet 2013 relative aux nouveaux tableaux de suivi de l'évolution de la délinquance**

NOR : INTK1307783C

*Le préfet, directeur de cabinet, à Monsieur le préfet de police; Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône; Mesdames et Messieurs les préfets (pour attribution); Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'intérieur; Monsieur le préfet, directeur général de la police nationale; Monsieur le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale (pour information).*

Le ministre a exposé le 18 janvier 2013 une nouvelle présentation des statistiques de la délinquance, ainsi que des outils renouvelés de suivi de l'activité des services de police et des unités de gendarmerie.

Ces nouveaux tableaux de bord mensuels vous sont diffusés depuis le mois d'avril 2013, sur la base des données recueillies en mars. Il m'a paru utile de vous rappeler les principes directeurs et les objectifs poursuivis à travers ces nouveaux outils.

### **1. Une approche plus précise des phénomènes de délinquance**

Aujourd'hui comme hier, les statistiques de la délinquance reposent sur les 107 index de «l'état 4001» commun aux forces de police et de gendarmerie. Vous disposiez jusqu'alors d'indicateurs permanents et d'indicateurs de suivi de l'activité des services agréant ces index de façon globalisée. Ainsi le traditionnel agrégat des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) intègre-t-il à la fois des délits liés à la délinquance d'appropriation (violences crapuleuses par exemples) et des délits commis au sein de la sphère familiale. Ce type d'assimilation compliquait le travail d'analyse et ne manquait pas de susciter les critiques.

Dans un souci de continuité statistique, et en plein accord avec l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP), les trois agrégats historiques (atteintes volontaires à l'intégrité physiques, atteintes aux biens, escroqueries et infractions économiques et financières) ont été conservés. Mais vous disposerez désormais, au sein de ces agrégats, d'une vision plus précise des phénomènes de délinquance, distincts dans leurs origines et leurs évolutions. Les violences et conflits intrafamiliaux, en particulier, pourront être mis en exergue lorsque le nouveau système informatique de recueil des plaintes sera déployé au sein de la police nationale au cours de l'année 2014.

Parmi les quatorze agrégats du nouveau tableau de bord, huit sont d'ores et déjà suivis par l'ONDRP. Les six autres sont issus de la réflexion interne au ministère de l'intérieur. Ils permettent de mettre en évidence des phénomènes en expansion et de mieux appréhender la réalité des territoires. Tel est notamment l'objet des indicateurs relatifs à la cyber-délinquance (en construction), aux «comportements portant atteinte à la tranquillité publique», et aux «atteintes à la santé et à l'environnement». Les agrégats relatifs aux délits routiers, à la grande criminalité et aux infractions à la réglementation ajoutent une approche thématique, qui répond aux préoccupations exprimées par nos concitoyens ainsi qu'à la nécessité de dégager des axes de vigilance.

J'attire votre attention sur la mention du «nombre d'interventions», insérée dans certains agrégats. Au-delà de l'état 4001, fondé sur le recueil des plaintes déposées, il est désormais possible de disposer d'une vision plus exhaustive et plus large de l'activité des services, sur la base des données issues notamment de la main courante informatisée (MCI) de la police nationale et de la base de données de sécurité publique (BDSP) de la gendarmerie.

Au final, ce tableau de bord vise à gagner en pertinence dans la présentation des statistiques de la délinquance, en s'appuyant sur des agrégats mieux adaptés aux réalités observées sur le terrain.

### **2. Des indicateurs visant à promouvoir l'efficacité et la qualité du travail des services**

En matière de suivi de l'activité des services, le deuxième tableau de bord prolonge cette logique de précision et d'adaptation aux réalités du terrain. Le ministre ne fixe pas d'objectifs chiffrés et globaux déterminés *a priori*. Il n'en attend pas moins des résultats. Les différents indicateurs dont vous disposez dorénavant permettent de vérifier que l'activité des services est bien orientée, avec des effets tangibles sur le fond de la délinquance.

Dans cette perspective, les taux d'élucidation sont mis en exergue pour les phénomènes les plus préoccupants. En matière de stupéfiants, chacun pourra observer la part des trafics, et donc le travail de fond, dans le volume global des affaires traitées. Les volumes des saisies et des avoirs criminels sera suivi avec attention à l'échelon national. La police technique et scientifique fait également l'objet d'un suivi attentif, tout comme l'évolution des infractions constatées en matière de sécurité routière.

Pour la première fois, ces indicateurs intègrent un volet dédié au pilotage des services, intitulé « indicateur de suivi des missions ». Le ratio des missions périphériques sur les missions opérationnelles permettra de s'assurer, par exemple, que la politique de réduction des gardes statiques conduit à reverser des effectifs sur le terrain. La notion d'intensité de l'activité missionnelle se rapporte, quant à elle, aux efforts de management et d'organisation.

En pratique, ces indicateurs permettront d'apprécier les résultats enregistrés pour les cinq grandes priorités fixées par la ministre, dans sa note du 28 janvier 2013. Leur lecture s'appuiera naturellement sur le diagnostic territorial, actualisé régulièrement en fonction des évolutions observées. Ainsi l'analyse de la situation doit-elle être globale : elle ne doit pas se limiter à la seule évolution des faits constatés, mais également prendre en compte l'amélioration des taux d'élucidation et l'utilisation optimale de la police technique et scientifique, notamment pour les cambriolages.

Mieux cerner la réalité, pour mieux orienter l'activité des services et ainsi gagner du terrain contre la délinquance : tel est l'objet des nouveaux outils qui sont mis à votre disposition.

Fait le 4 juillet 2013.

*Le préfet,  
directeur de cabinet,  
T. LATASTE*